



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

CANADA
Province de Québec

Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée extraordinaire du conseil d'établissement de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau du centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mardi le **16 septembre**, à **18h00**, au local 230 de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Sont présents : Mélissa Lafrenière, Josée Danis, Anne-Marie Crytes, Andrée-Anne Dupont, Alex Meunier, Réjean Daigle

Sont également présents : Joëlle Lucchini, Vicky Roy, Nathaniël Lacourcière, Annie Demers, David Forester et Noémie Guérette

Sont absents : Sylvie Thibault, Annie Major, Mégane Lafrenière, Philippe Laramée et Claude-Myre Bisaillon, Anaïs Fortier et Ève St-Denis

1. Ouverture de la réunion

Mme Joëlle Lucchini souhaite la bienvenue à tous, se présente en tant que nouvelle directrice, s'assure du quorum et débute la séance à 18h00.

2. Parole au public

Aucun

Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

A. PARTIE DES RECOMMANDATIONS

A1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 SEPTEMBRE 2025

RÉSOLUTION : *2024-CEHG-037*

Il est proposé par Mme Anne-Marie Crytes, appuyé par Mme Josée Danis que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 AVRIL 2025

RÉSOLUTION : *2024-CEHG-038*

Il est proposé par M. Alex Meunier, appuyé par Mme Anne-Marie Crytes que le procès-verbal du 23 avril 2025, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A3. APPROBATION DU PROJET CFER

RÉSOLUTION : *2024-CEHG-039*

Présentation du projet pédagogique particulier du CFER 2025-2026 par Mme Annie Demers et M. David Forester, enseignants du CFER, aux membres du conseil d'établissement.

M. David Forester précise que la tâche des enseignants du CFER est particulièrement lourde, qu'ils ont besoin de plus de soutien et déplore l'absence d'un troisième enseignant. Il mentionne aussi l'impact négatif des contraintes budgétaires sur l'éducation des élèves du CFER.

CONSIDÉRANT le travail et les efforts mis dans l'élaboration de ce projet par l'équipe du CFER.

CONSIDÉRANT que ce projet pédagogique particulier a comme objectif d'assurer la réussite éducative de tous les élèves du CFER,

Il est demandé aux membres du conseil d'établissement d'approuver le projet pédagogique particulier du CFER pour l'année scolaire 2025-2026 qui inclut l'ajout de 9 journées de concertations supplémentaires au calendrier scolaire.

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Dupont, appuyé par M. Réjean Daigle, et résolu que le conseil d'établissement de l'École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau approuve le projet pédagogique particulier du CFER 2025-2026, tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation



Numéro de résolution
ou annotation



Numéro de résolution
ou annotation



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

A4. PRÉSENTATION BUDGET CEHG 2025-2026

RÉSOLUTION : **2024-CEHG-040**

Mme Joëlle Lucchini présente le budget pour l'année 2025-2026.

M. Réjean Daigle demande une étude comparative entre le budget de 2024-2025 et 2025-2026. Mme Joëlle Lucchini explique sommairement certaines différences budgétaires oralement.

Mme Anne-Marie Crytes questionne Mme Joëlle Lucchini sur la forte augmentation d'élève au CFER cette année. Mme Joëlle Lucchini explique, entre autres, que l'école du Cœur de la Gatineau n'offre pas cette formation. Ainsi, plusieurs élèves de la classe d'adaptation scolaire de cette école ont intégré le CFER dû à leur âge (15 ans).

Mme André-Anne Dupont mentionne que le budget n'est pas réaliste, que le bien-être des élèves est remis en cause et que les employés sont surmenés. Elle pose différentes questions sur les budgets de classes et les dépenses concernant les relations publiques, les photocopieurs, la téléphonie et le matériel didactique. Elle mentionne clairement son désaccord avec le budget présenté et mentionne que les décisions prises au conseil d'établissement sont sans conséquences. Elle donne l'exemple du Centre de services des Hautes-Laurentides qui a mis en demeure les parents d'un conseil d'établissement pour s'être opposés à l'adoption du budget. Elle fait valoir son droit de dissidence.

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, article 95, le conseil d'établissement doit, sur la recommandation du directeur de l'établissement, adopter le budget de l'établissement et le soumettre à l'approbation du centre de service scolaire;

CONSIDÉRANT les ressources allouées à l'établissement par le centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais en vertu du cadre budgétaire pour l'année scolaire 2025-2026 et des autres sources de revenus ;

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues sont égales aux revenus;

Il est proposé par Mme Anne-Marie Crytes, appuyé par Mme Josée Danis que le budget soit adopté tel que déposé et soumis au centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour son approbation.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
DISSIDENCE DE MME ANDRÉE-ANNE DUPONT



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

A5. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024-2025

RÉSOLUTION : *2024-CEHG-041*

Mme Joëlle Lucchini présente et fait la lecture du rapport annuel.

CONSIDÉRANT la copie du rapport annuel 2024-2025 déposée à l'assemblée;

Il est proposé par Mme Mélissa Lafrenière, appuyé par M. Réjean Daigle, et résolu que le conseil d'établissement de l'École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau approuve le rapport annuel 2024-2025, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

B. PARTIE DES DOSSIERS PRIORITAIRES

Aucun point de discussion.

C. PARTIE DE L'INFORMATION

Aucun point de discussion.

D. VARIA

Aucun

3. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION : **2024-CEHG-042**

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour du 16 septembre 2025 ont été abordés à l'assemblée;

Il est proposé par Mme Josée Danis, appuyé par Mme Mélissa Lafrenière, et résolu que le conseil d'établissement de l'École de la Cité étudiante de la Haute Gatineau adopte la levée de l'assemblée du conseil d'établissement extraordinaire du 16 septembre 2025 à 19h18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Anne-Marie Crytes
Présidente

Joëlle Lucchini,
Directrice